

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)
EXTRAIT DE DELIBERATION
Séance du Mercredi 29 Mai 2024

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 034-213401094-20240529-045-DE



L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, LAVIT Frédéric. Mesdames PAILLES Séverine, GROUSSET Emilie, LABROUSSE Marlène, ROUSSET Agnès.

Procuration : Madame LOPEZ Chantal donne pouvoir à Madame PAILLES Séverine, Monsieur SOULIE Christophe donne pouvoir à Monsieur FOREZ Daniel, Monsieur ISARN Pierre donne pouvoir à Monsieur BOUTES Francis, Monsieur DE BARROS Claudy donne pouvoir à Monsieur LAVIT Frédéric.

Membre absent : Madame GALZY Isabelle.

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

45/2024 Sollicitation d'une aide financière Hérault Energies

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts d'Hérault Energies,

Vu la délibération d'Hérault Energies relative au guide des aides

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal de lancer un programme de rénovation énergétique des bâtiments : Réfection et isolation de la toiture salle des fêtes et des sports, des murs, des menuiseries extérieures ainsi que l'installation d'une VMC pour un montant de travaux HT de 210317 €.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont le projet de Réfection et isolation de la toiture salle des fêtes et des sports, des murs, des menuiseries extérieures ainsi que l'installation d'une VMC pour un montant de travaux HT de 210317 €.

Considérant que ces rénovations permettraient à terme de réaliser d'importantes économies d'énergie sur les bâtiments et donc une économie financière significative de fonctionnement.

Considérant que ce projet entre dans le cadre des actions éligibles aux aides financières du Syndicat Hérault Energies.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la nécessité de procéder à Réfection et isolation de la toiture salle des fêtes et des sports, des murs, des menuiseries extérieures ainsi que l'installation d'une VMC

SOLLICITE d'Hérault Energies la subvention la plus élevée possible pour aider au financement des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES

